

Bulletin MART

N°62 septembre 2015

L'agglomération Toulonnaise peut-elle participer à l'effort mondial pour le changement climatique ?

Cet effort, qui s'exprimera lors de la conférence des Nations Unies à Paris, à la fin de cette année (COP 21) suppose une multitude d'actions. Elle devrait inciter de nombreux acteurs publics ou privés industriels et institutions publiques à proposer et à mettre en œuvre des actions répondant à la fois au long terme et à la fois au court terme lorsqu'il s'agit de santé publique. Certains pays (déjà 49 Etats ont pris des engagements) ou grands groupes industriels ont répondu en s'engageant sur des objectifs ambitieux.

Il est souhaitable qu'à son échelle, l'Agglomération Toulonnaise puisse répondre à ces défis par des engagements sur des actions déjà définies ou à définir.

Ainsi les Contrats de Baies des rades de Toulon et d'Hyères par certaines de leurs actions contribuent à la réduction des gaz à effet de serre. Par exemple toute action permettant l'augmentation de surface des herbiers de posidonies sera bénéfique car il est montré qu'un hectare de ces herbiers absorbe à lui seul autant de CO2 que 10 hectares de forêts.

Sommaire

Editorial	P1
Des navires, des ports, des pollutions	P2,3,4
Que faire des épaves des bateaux de plaisance....	P4
Eaux et Agriculture face aux jeunes générations..	P5,6
Brèves et Calendrier	P6

Une autre action importante concernerait la diminution du rejet dans l'atmosphère de gaz polluants générés par la circulation automobile dans cette agglomération de près de 450000 habitants. Ceci pourrait se traduire par la création d'un transport en commun en site propre, un tramway par exemple.

Enfin il faut citer cette action, faisant l'objet de l'article page suivante, celle concernant les nuisances des fumées des navires stationnant plus ou moins longtemps dans les ports de Toulon et de la Seyne.

Ces deux dernières actions ont fait l'objet de nombreuses études et devraient être mises en œuvre rapidement.

A noter également qu'elles répondent à un double objectif: à long terme réduire les gaz à effet de serre et à court terme celui de prendre en compte la santé des habitants.

Jean Ecochard

Mouvement d'Actions pour la rade de Toulon et le littoral Varois

Fédération créée le 5 mars 1997 Agréée association de protection de l'environnement le 31/10/2013 selon l'article L-141-1
Fédération de 50 associations de l'aire toulonnaise



568e chemin de la calade 83000 Toulon
Tel : 04.94.41.06.98 et 04.94.46.63.43
mail: ecopcb@club-internet.fr
Site internet: <http://www.federation-mart.83.org>



Comité de rédaction: Joel Digo, Jean Ecochard, Dominique Zanini Dejean
Adresse de la rédaction: 568e chemin de la calade 83000 Toulon tel: 04.94.41.06.98 Email: ecopcb@club-internet.fr

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Bulletin d'information interne distribué gratuitement

Des NAVIRES, des PORTS, des POLLUTIONS



Parler de pollutions dans un port c'est le plus souvent faire référence à des pollutions marines. Or nous oublions trop souvent la pollution atmosphérique générée par les moteurs fonctionnant même lorsque les bateaux sont à quai. C'est un sujet qui n'a pas toujours intéressé les autorités portuaires malgré les nombreuses études faites sur ce thème.

Nous prendrons pour exemple deux études financées par l'Europe concernant ces pollutions.

La 1ère: APICE traite de la stratégie commune en Méditerranée pour apprécier les pollutions des ports et leur impact sur la ville en s'intéressant aux ports de Barcelone, Gènes, Marseille, Thessalonique et Venise.

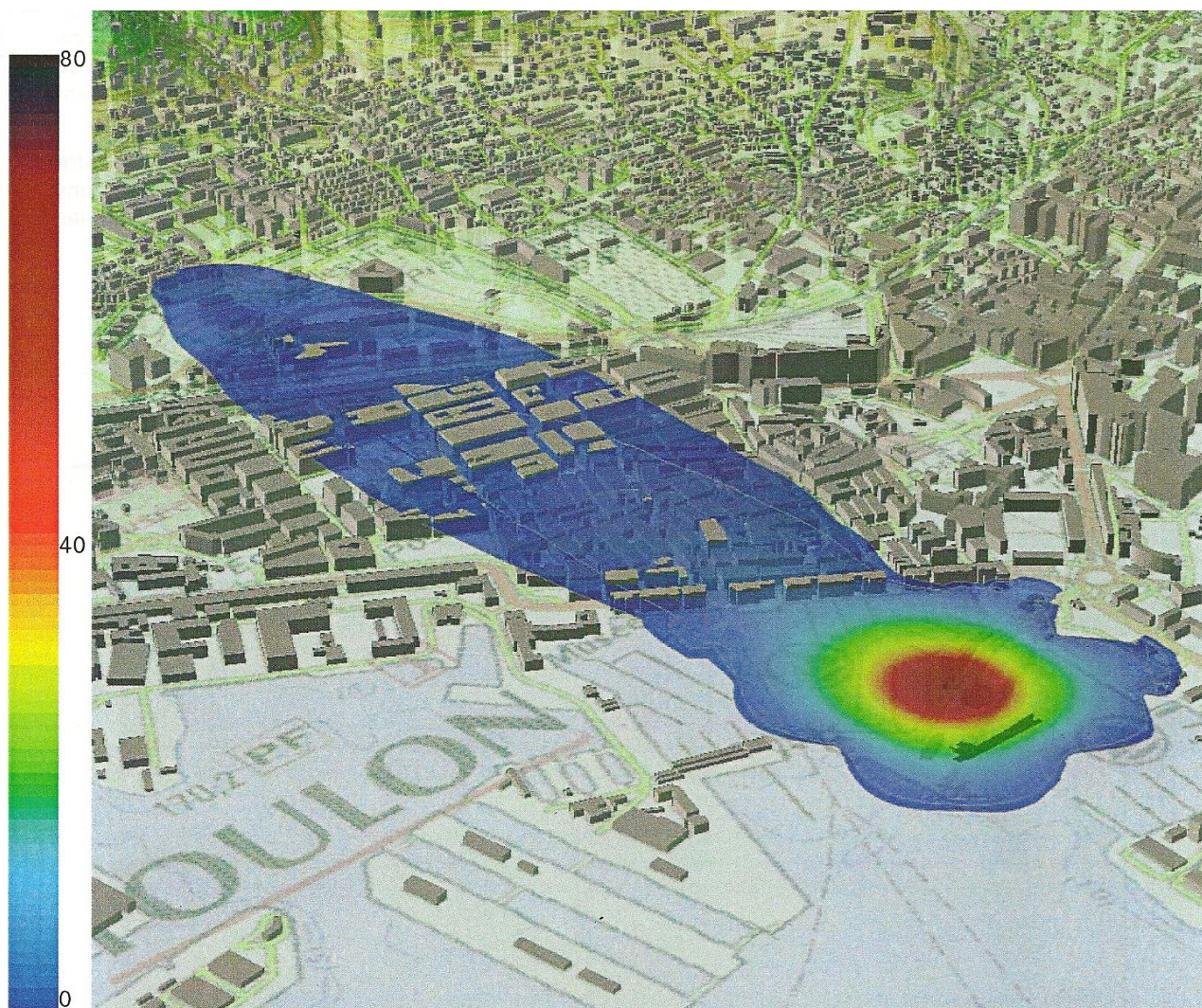
Ce problème, qui peut affecter la santé des populations, vient d'être soulevé sur le port de Marseille à propos des bateaux de croisières (5 ou 6 par jour) qui utilisent à quai des diesels marins(voir sur ce sujet l'étude de

France Nature Environnement (FNE): « la croisière abuse ». Site www.fne.asso.fr/fr/la-croisiere-abuse.html. Il est également soulevé à Toulon où les ferries « arrosent » de leurs fumées le centre ville (voir photo ci-dessus prise en mai 2015).

Mais revenons aux études réalisées sur le thème de la pollution atmosphérique dans les ports en parlant de celle concernant Toulon et la Seyne. Cette étude: SIMPYC (Système d'Intégration environnemental du port et de la ville) a été faite, pour les relevés des différents polluants, entre 2005 et 2006. Elle a été publiée en 2007 grâce à un financement européen dans le cadre du programme LIFE; les partenaires étaient Toulon Provence Méditerranée (TPM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV). Nous en avons fait un résumé dans notre bulletin MART n°44 de février 2010 et présenté cette étude à l'Assemblée Générale de la Fédération des CIL de l'est toulonnais

en 2009. Elle montre que les émissions du trafic urbain (Bd de la République) sont prépondérantes sur celles des ferries. Par contre la contribution des ferries, en condition

stable (vent faible), peut atteindre 40% de la pollution totale. En condition instable (vent) la contribution des navires est de l'ordre de 10% de la pollution totale par les oxydes d'azote.



La figure ci-dessus illustre l'impact des ferries du port de Toulon Côte d'Azur dans le cas d'une atmosphère neutre et pour laquelle la direction du vent est de 180° (cas le plus pénalisant). A 40 m, les concentrations simulées pour le NO₂ sont comprises entre 2 et 70 µg/m³ (maximum au dessus de la sortie de la cheminée). Les concentrations simulées sur les zones à forte densité de population (centre ville) sont comprises entre 2 et 20 µg/m³.

Il est intéressant de noter que l'impact est plus important en altitude (40 m) qu'en surface (2 m). Les concentrations restent cependant faibles et en dessous de la valeur limite 2010 (40 µg/m³) au niveau des premières habitations. Elles illustrent cependant la possibilité de gêne olfactive dans les cas de situation météorologique défavorable notamment pour les bâtiments situés en bordure du port de Toulon Côte d'Azur.

L'image ci-dessus et le texte l'accompagnant sont extraits de l'étude SIMPYC de 2008

La photo des Corsica ferries en début d'article (prise d'un 12ème étage d'un immeuble de l'av. du Port de plaisance en mai 2015) illustre bien l'impact plus important en altitude que ce soit sur les immeubles du port de plaisance que sur ceux du centre ville. En 2010 MART a soulevé cette question auprès de Ports

Toulon Provence en y joignant une fiche (POR2) de l'avant projet du Schéma national des infrastructures de Transport public préconisant les branchements à quai des navires aux réseaux de l'alimentation électrique terrestre. C'est une pratique qui existait depuis longtemps dans la Marine

Nationale où la plupart de ses navires ont des branchements électriques à quai. L'autorité portuaire nous a répondu que c'était une solution onéreuse et techniquement difficile à mettre en œuvre.

Depuis, en 2015, nous apprenons qu'une convention venait d'être signée entre les autorités portuaires du port de Marseille et la compagnie des ferries: La Méridionale afin d'équiper ses bateaux et faire 4 prises à quai, les dépenses étant partagées entre le port et la compagnie maritime. Nous relançons donc Ports Toulon Provence qui répond qu'ils étudient la question avec ERDF, que c'est compliqué et que la législation européenne risque de changer. En effet, renseignements pris, des règlements supplémentaires, pour limiter les émissions d'oxyde d'azote deviendront obligatoires en janvier 2016. Enfin ils voudraient s'appuyer sur l'expérience d'autres ports leaders en la matière. Marseille n'en serait-il pas la réponse?

Avec des renseignements complémentaires que nous avons obtenus auprès d'AIRPACA: coût de l'opération, obtention de subventions...Nous relançons à nouveau Ports Toulon Provence, nous attendons la réponse...

Il nous paraît également anormal que Ports Toulon Provence n'évoque pas d'autres solutions comme des filtres à particules, lavage des fumées (scrubbers) Depuis 2008 ils

ont eut le temps d'y réfléchir!

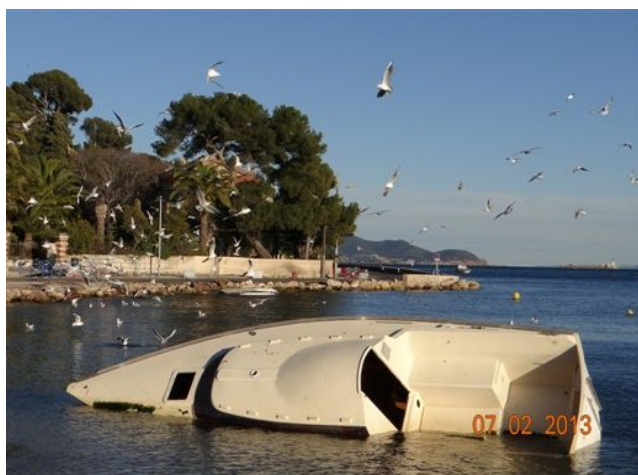
Cette question de pollution atmosphérique par des polluants comme les SO₂, NO₂, particules fines: PM₁₀ et PM_{2,5} est **importante car il s'agit de la santé de la population**. Peut-on imaginer en plein centre ville une usine envoyant dans l'atmosphère de tels polluants?

Nous avons reçu des témoignages d'habitants soit d'immeubles du port de plaisance, soit d'immeubles du début du Bd. Bazeilles, soit du centre ville, soit de plaisanciers du port du Mourillon nord. Nous avons choisi ce témoignage d'une habitante du centre ville: « j'habite à 750 mètres à vol d'oiseau de l'embarcadère des ferries, je suis au dernier étage et de ma terrasse, je suis en ligne directe avec les échappements des bateaux. Leurs cheminées rejettent des fumées noires, ce qui n'est pas bon signe. Mais un autre signe est beaucoup plus inquiétant, lorsque le vent est relativement faible, les fumées forment un nuage grisâtre qui stagne au dessus du centre ville jusque sur ma terrasse. L'air devient irrespirable (irritation de la gorge) je suis obligée de rentrer et de tout fermer... ».

Suite à ce dernier témoignage, nous ne pouvons penser que le Maire de la ville de Toulon et Ports Toulon Provence ne mettent pas tout en œuvre pour régler rapidement ce problème.

Jean Ecochard

Que faire des épaves des bateaux de plaisance



Depuis de nombreuses années MART soulève ce problème auprès du Comité de baie. Cela semble se résoudre, un décret d'avril 2015 autorise désormais les autorités à ordonner l'enlèvement des bateaux abandonnés. En ce qui concerne leur recyclage, à partir de janvier 2017 il y aura une éco-participation sur les bateaux neufs ainsi qu'une quote-part du produit brut du droit annuel de francisation.

Espérons que l'on pourra dès maintenant, traiter ces épaves sur la plateforme réservée à cet effet à Brégaillon.

Eaux et Agriculture face aux jeunes générations

Lors de la création de l'Amicale de la Reppe à Ollioules, cette association avait mobilisé de très nombreux adhérents bénévoles, les crues dramatiques de 1973 étaient présentes dans les mémoires. Une maintenance nécessaire de la REPPE faite par l'Amicale créée dans ce but (c'est un cours d'eau privé associé à de très vieux ouvrages hydrauliques). Une coopération s'instaure avec l'association ASA (gestionnaire du canal BEAL) et le Syndicat Intercommunal de la Reppe et du Grand Vallat créée suite aux incidents dramatiques.

Progressivement le Syndicat Intercommunal s'éloigne de sa vocation, les Amicalistes et l'ASA poursuivent leurs tâches. En 2001, souhaitant relancer et pérenniser les actions créées avec d'autres mouvements associatifs, l'évènement FESTISOURCE prend naissance. Il sera repris chaque année jusqu'en 2014. Tous les sujets relatifs aux problématiques de la gestion des eaux du fleuve y sont abordés en proposant aux autorités concernées: la création d'un CONTRAT DE RIVIERE... Sans résultats faute d'une structure administrative.

FESTISOURCE a mis en valeur par des films et des conférences, l'agriculture et les jardins sur Ollioules ainsi que le rôle fondamental de l'eau avec hier cultures au sec sur les collines, et cultures irriguées par le BEAL.. Aujourd'hui par le Canal de Provence.

Coopérer avec les institutions publiques qui s'y emploient, dans la mesure de nos moyens fait partie d'un geste collectif, transmettre le savoir vers les jeunes générations représente l'un de ces gestes. Qui mieux que l'ECOLE peut assurer cette tâche? Le mouvement associatif y est disponible pour apporter des aides permanentes.

Outre les problèmes d'inondations, de pollutions, eau et agriculture sont indissociables. Comment impliquer les nouvelles générations sur ce sujet où l'urbain remplace le rural ?



Afin de rendre concret le sujet, l'Amicale de la Reppe et quelques bénévoles vont créer en 2010/2011 le jardin du PONT TOCHOU pour le compte de l'association « Femmes dans la cité » de la Seyne. Toujours en 2011 est créé un jardin au Centre aéré LEI PLATANO pour le compte de la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L).

En 2012/2013 se fait une coopération entre le collège LES EUCALYPTUS et le jardin de FEMME dans la CITE.

Ces réalisations sont confiées par l'Amicale de la Reppe, pour exploitation à chaque organisation.

Toutes ces expériences ont mis en valeur l'intérêt porté par les enfants sur le travail au jardin.

En 2013/2014/2015 avec l'accord de la directrice et de deux enseignants de l'école le CHÂTEAU OLLIOULES, la commune nous ayant autorisé l'utilisation du foncier mitoyen de la cour de récréation, nous créons le Jardin



de PIERRES et de SENS. En 2015 l'école LES MARROUNIE viendra nous rejoindre.

Ainsi l'Amicale de la Reppe va assurer la construction de deux jardins, maintenance, vacations pédagogiques en lien étroit avec les enseignants tout au long des trimestres scolaires.

Toutes ces opérations ont nécessité un travail permanent indispensable. Très peu de bénévoles s'y sont impliqués, 2 ou 3 au maximum. Ils ont offerts de nombreuses heures mais aussi engagés des frais personnels. L'information n'a pas franchi les murs de l'école alors que les résultats méritaient d'être connus.

Pour que de telles opérations puissent perdurer, une prise en compte plus complète de la part de toutes les autorités administratives concernées est indispensable. Que les moyens nécessaires définis par les écoles vis-à-vis de son administration et de la collectivité locale soient étudiés et acceptés.

L'Amicale de la Reppe se propose d'y coopérer comme elle le fait sur toutes les actions menées depuis 30 ans. Il faut CULTIVER NOTRE JARDIN c'est dans l'enceinte de l'ECOLE PRIMAIRE qu'il faut commencer.

Joel Digo

Voir sur internet les programmes cités www.aquabaie.com <amicale de la Reppe> actualités et Festisources

Brèves

Points Info Nature

Ces points Info Nature s'appuient pour la connaissance scientifique sur le réseau « Route des insectes » créé en 2007. Ce réseau est composé d'associations, de chercheurs, d'organismes privés dont l'objectif est de valoriser la **biodiversité**. L'amicale de la Reppe avec l'opération Le Château à Ollioules en fait partie. Site: www.pointinfonature.com

Aménagement du site portuaire du Lazaret à La Seyne

Présenté lors d'une concertation publique fin juillet 2015, le dossier établi par l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise présente et argumente 3 hypothèses d'aménagement. MART avait travaillé avec quelques associations sur le littoral de la Petite Mer à l'atelier de mécanique de la Seyne ayant donné lieu à une palette en 2012 donnée aux élus seynoïses. Dans les semaines à venir MART travaillera sur le document de l'AUDAT, sur le document: « de la ZPPAUP à l'AVAP » et sur son document de 2012. Les conclusions seront transmises à la commune, à l'autorité portuaire et aux associations.

Calendrier

17/09/2015 à 18h CA de MART au 568e chemin de la calade Toulon
12/10/2015 à 14h30 CA du Parc National de Port Cros en mairie de Hyères
19/11/2015 à 10h CD et CA de MART au 568e chemin de la calade Toulon
11/12/2015 à 17h30 AG de MART salle Franck Arnal Bd. Henri Fabre (à côté immeuble TPM)

BULLETIN D'ADHESION 2015

Nous avons besoin de votre soutien moral et financier. Cette modeste contribution inclut, trimestriellement, l'envoi du bulletin MART

Adressez ce bulletin et votre règlement: Fédération MART 568e chemin de la calade 83000 Toulon

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Tel, fax, courriel..... J'adhère à la Fédération MART

Vous trouverez aussi ce bulletin sur notre site internet: <http://www.federation-mart83.org/>

Cotisation minimum en tant qu'association ou personne morale : 30€

Cotisation minimum en tant que membre individuel ou personne physique: 15€

Cotisation en tant que bienfaiteur : 100 €.